Délibération n° 23-92 Conseil d'Administration du 12/10/2023

Admission en non-valeur de produits irrecouvrables

CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales

1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - www.cdg35.fr - E-mail : contact @cdg35.fr

Service Ressources « finances »

Membres en exercice : 35 Quorum: 18 Membres présents : 17 Pouvoirs: 10 Suffrages exprimés : 27 Votes POUR: 27 Votes CONTRE: 0 Abstentions: 0

Monsieur Louis LE COZ, Président de séance, informe les membres du Conseil d'Administration que les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par le CDG 35 mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement.

L'admission en non-valeur de ces créances est décidée par l'assemblée délibérante dans l'exercice de sa compétence budgétaire.

Le 10 août 2023, le comptable a présenté les demandes d'admission en non-valeur suivantes, pour un montant total de 266.37€ :

Exercice	Référence	Débiteur	Reste dû	Motif de la présentation
2018	T-5421	CCAS Bazouges-la-Pérouse	0,71	RAR inférieur seuil poursuite
2014	T-3752	CCAS Fougères	0,01	RAR inférieur seuil poursuite
2013	T-4958	CCAS La Chapelle-Thouarault	0,10	RAR inférieur seuil poursuite
2016	T-7032	Antrain Communauté	0,80	RAR inférieur seuil poursuite
2015	T-2190	CCAS Vitré	0,63	RAR inférieur seuil poursuite
2011	T-931	Coglais Communauté	0,10	RAR inférieur seuil poursuite
2014	T-4285	Communauté Com. St Méen-Montauban	0,01	RAR inférieur seuil poursuite
2015	T-3394	Communauté Com. Roche aux Fées	0,05	RAR inférieur seuil poursuite
2014	T-4919	Commune de Chantepie	0,08	RAR inférieur seuil poursuite
2020	T-6706	Commune de Chatillon-en-Vendelais	0,30	RAR inférieur seuil poursuite
2017	T-4880	Commune de Concarneau	0,02	RAR inférieur seuil poursuite
2016	T-5509	Commune de Feins	0,30	RAR inférieur seuil poursuite
2014	T-4949	Commune de La Baussaine	0,02	RAR inférieur seuil poursuite
2016	T-7561	Commune de La Baussaine	0,60	RAR inférieur seuil poursuite
2018	T-6048	Commune de La Gouësnière	0,40	RAR inférieur seuil poursuite
2016	T-1739	Commune de Lourmais	0,60	RAR inférieur seuil poursuite
2016	T-188	Commune de Martigné-Ferchaud	0,45	RAR inférieur seuil poursuite
2010	T-3564	Commune de Mécé	0,80	RAR inférieur seuil poursuite
2015	T-3258	Commune de Mécé	0,40	RAR inférieur seuil poursuite
2015	T-368	Commune de Nouvoitou	0,80	RAR inférieur seuil poursuite
2016	T-1210	Commune de Pacé	0,40	RAR inférieur seuil poursuite
2016	T-5145	Commune de Pleurtuit	0,60	RAR inférieur seuil poursuite
2014	T-4181	Commune de Retiers	0,02	RAR inférieur seuil poursuite

Exercice	Référence	Débiteur	Reste dû	Motif de la présentation
2016	T-3066	Commune de Retiers	0,20	RAR inférieur seuil poursuite
2019	T-329	Commune de Rives-du-Couesnon	0,90	RAR inférieur seuil poursuite
2017	T-5693	Commune de Saint-Méen-le-Grand	0,01	RAR inférieur seuil poursuite
2015	T-6807	Commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet	0,80	RAR inférieur seuil poursuite
2019	T-239	Commune de Vieux-Vy-sur-Couesnon	0,20	RAR inférieur seuil poursuite
2020	T-4181	Commune de Le Vivier-sur-Mer	0,08	RAR inférieur seuil poursuite
2016	T-6204	Conseil Général agence du Pays de Rennes	0,95	RAR inférieur seuil poursuite
2016	T-989	Conseil Général agence du Pays de Rennes	0,50	RAR inférieur seuil poursuite
2016	T-994	Conseil Général d'Ille-et-Vilaine	0,25	RAR inférieur seuil poursuite
2012	T-1997	Conseil Général d'Ille-et-Vilaine	0,37	RAR inférieur seuil poursuite
2012	T-3212	Conseil Général d'Ille-et-Vilaine	0,03	RAR inférieur seuil poursuite
2016	T-3567	D.M. (particulier)	26,34	Combinaison infructueuse actes
2016	T-999	Département d'Ille-et-Vilaine	7,00	RAR inférieur seuil poursuite
2018	T-2790	École Hautes Études Santé Publique	0,12	RAR inférieur seuil poursuite
2019	T-3979	École Hautes Études Santé Publique	0,01	RAR inférieur seuil poursuite
2019	T-4522	École Hautes Études Santé Publique	0,01	RAR inférieur seuil poursuite
2019	T-5681	École Hautes Études Santé Publique	0,01	RAR inférieur seuil poursuite
2019	T-7029	École Hautes Études Santé Publique	0,01	RAR inférieur seuil poursuite
2010	T-1419	Foyer Logement Pleine-Fougères	6,60	RAR inférieur seuil poursuite
2012	T-1527	G.A.Y. (particulier)	95,41	Combinaison infructueuse actes
2017	T-2188	H.M. (particulier)	31,72	Combinaison infructueuse actes
2017	T-5333	L.M. (particulier)	54,20	Combinaison infructueuse actes
2014	T-330	Mairie de Bonnemain	0,02	RAR inférieur seuil poursuite
2011	T-4145	Mairie de Brécé	0,02	RAR inférieur seuil poursuite
2017	T-7397	Mairie de Coesmes	0,40	RAR inférieur seuil poursuite
2018	T-967	Mairie de Coesmes	0,20	RAR inférieur seuil poursuite
2017	T-7215	Mairie de Fougères	0,01	RAR inférieur seuil poursuite
2015	T-3303	Mairie de Saint-Domineuc	0,60	RAR inférieur seuil poursuite
2013	T-2908	M.E. (particulier)	29,87	Combinaison infructueuse actes
2015	T-3142	SIA de la Flume et du Petit Bois	0,50	RAR inférieur seuil poursuite
2014	T-694	Syndicat du Bassin de la Flume	0,10	RAR inférieur seuil poursuite
2011	T-4537	SI alimentation eau potable	0,10	RAR inférieur seuil poursuite
2011	T-4321	Syndicat intercommunal études	0,23	RAR inférieur seuil poursuite
2014	T-76	SYRENOR enseignement	0,40	RAR inférieur seuil poursuite
TOTAL			266,37 €	



Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

APPROUVENT

- l'admission en non-valeur des produits irrecouvrables pour un montant de 266,37 €;
- l'inscription des crédits afférents au budget principal.

AR-Préfecture de Rennes

035-283503563-20231013-9-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 13-10-2023 Publication le : 13-10-2023 La Présidente du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine,

DE GESTION

Chantal PÉTARD-VOISIN